



SAISON 2024-2025
CONDITIONS INITIATION TIR A L'ARC
Période de septembre à fin juin

Inscriptions le Vendredi 06 Septembre 2024 à la Salle Largeteau Pouzauges de 19h00 à 20h30.

-Les entraînements des jeunes débuteront le vendredi 13 septembre 2024 de 19h30 à 21h00.

- Tarifs : 85 € adultes (assurance de la FFTA incluse)
80 € jeunes jusqu'à 20 ans (assurance de la FFTA incluse)

Paiement par carte bancaire accepté ou virement

Chèque à l'ordre des archers du haut bocage

- Horaires cours : -Le Mercredi 20h30 à 22h00 (pour les adultes)
-Le Vendredi 19 h 30 à 21 h 00 (pour les jeunes)
- Le matériel est fourni par le club.
- Pas de cours en période de vacances scolaires (voir calendrier) pour les jeunes.

Nous vous rappelons que le cours se termine à 21 h 00. Veuillez venir chercher votre enfant dès la fin du cours. Cette année, les portes de la salle seront fermées après les cours et aucun adulte ne sera présent pour les surveiller. Tout accident survenu après ces horaires sera sous la responsabilité des parents.

A l'inscription, pour les nouveaux, il faut:

- Une photo d'identité (pour les nouveaux).
- La cotisation (**3 séances d'essais pour les nouveaux, règlement au 27 Septembre 2024**).
- Les documents ci-dessous remplis

CERTIFICAT MÉDICAL

Le certificat médical pour les mineurs et majeurs n'est plus obligatoire, sous réserve de satisfaire au questionnaire médical présenté par la FFTA (page précédente), questionnaire que vous devez conserver avec vous.

Il s'agit d'une auto-évaluation, simple et rapide à remplir, qui permettra de savoir si vous devez ou non consulter un médecin.

Merci de votre compréhension.



Attention vous recevrez votre licence sur votre boîte e-mail.

Etape 1 : Identité et informations administratives

Création (1^{ère} licence) ou Renouvellement N° licence : _____ Transfert

- Dans le cas du renouvellement de votre adhésion, ne remplir que votre numéro de licence, nom et prénom, sauf si vous avez des modifications à y apporter.
- Les informations relatives aux parents des licenciés nés à l'étranger sont obligatoires dans le cadre du contrôle de l'honorabilité pour toutes celles et ceux qui occupent des fonctions (dirigeants, encadrants, arbitres).
- La donnée marquée d'une * est une déclaration volontaire de la part du licencié/e, elle n'est pas obligatoire

Civilité : _____ NOM d'usage : _____ NOM de naissance : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Dépt de naissance : _____ Lieu de naissance : _____ Adresse : _____ Code postal : _____ Ville : _____ ☎ Mobile : _____ ☒ : _____ ☒ : _____	Nationalité : <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Étrangère (Précisez) : _____ Pays de naissance si né(e) à l'étranger : _____ Ville de naissance si né(e) à l'étranger : _____ NOM de la mère : _____ Prénom de la mère : _____ NOM du père : _____ Prénom du père : _____ Etes-vous en situation de handicap* : <input type="checkbox"/>
---	---

Les catégories d'âges

	Adhérent(e) né(e)	Catégories d'âges	Age en 2024
Adultes	Avant le 01.01.1966 Entre le 01.01.1966 et le 31.12.1985 Entre le 01.01.1986 et le 31.12.2004	(S3) Senior3 (S2) Senior2 (S1) Senior1	60 ans et plus 40 à 59 ans 21 à 39 ans
Jeunes	Entre le 01.01.2005 et le 31.12.2007 Entre le 01.01.2008 et le 31.12.2010 Entre le 01.01.2011 et le 31.12.2012 Entre le 01.01.2013 et le 31.12.2014	U 21 U 18 U 15 U 13	18 à 20 ans 15 à 17 ans 13 à 14 ans 11 à 12 ans
Poussins	Après le 01.01.2015	U 11	10 ans et moins

Etape 2: Choix du type de licence

(votre club vous délivrera les informations adaptées à votre type de pratique)

<u>21 ans et plus en 2025</u> <input type="checkbox"/> Adulte pratique en compétition	<u>- de 21 ans en 2025</u> <input type="checkbox"/> Jeunes (U13 à U21) <input type="checkbox"/> Poussins (U11)
---	---

Etape 3 : Assurance

L'assurance en responsabilité civile est incluse dans la licence fédérale et ce pour toutes les offres de licences dans le cadre du contrat Maif N°4228719N. Vous avez la possibilité de souscrire à une assurance individuelle (article L321-6 du code du sport) dont les détails et les options sont présentés dans la notice assurance jointe **dont vous devez prendre connaissance**.

Je reconnais avoir reçu la notice jointe, et avoir pris connaissance des garanties complémentaires proposées par la FFTA. licence comprise dans le tarif de la licence.

Etape 4: Santé

- Je reconnais avoir rempli le questionnaire de santé pas de certificat médical à fournir en pour prendre ou renouveler ma licence OU
- Je fournis un certificat médical de non-contre-indication à la pratique sportive du tir à l'arc y compris en compétition

Responsable(s) légal(aux) si mineur(e) (renseignement obligatoire) :

Nom	Prénom	Téléphone

Etape 5 : Communication et informatique

J'autorise l'utilisation de mon image (photos, vidéos...) par mon club dans le cadre de ses activités statutaires liées à ma pratique du tir à l'arc.

En souscrivant à une licence fédérale, je reconnais que la Fédération Française de tir à l'arc (FFTA), les instances déconcentrées et les clubs peuvent être amenés à capter et utiliser mon image dans le cadre de la promotion et du développement du tir à l'arc à l'occasion de manifestations sportives à des fins non commerciales.

Les données à caractère personnel recueillies sur ce formulaire font l'objet d'un traitement informatique auprès de la Fédération Française de Tir à l'Arc, responsable du traitement, pour l'enregistrement de la licence et les activités fédérales. Elles sont destinées à la FFТА, aux membres affiliés ou de droit de la FFТА. La base légale de ce traitement est l'exercice d'une mission de service public et votre consentement. Elles sont conservées pendant toute la durée de validité de la licence FFТА.

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général sur la protection des données (Règlement UE 2016/679), vous bénéficiez d'un droit d'accès, d'opposition, de rectification et d'effacement des données vous concernant). Ces droits peuvent être exercées en vous adressant directement à la FFТА soit par voie postale (12 place George Pompidou - 93160 – Noisyle-Grand) ou à l'adresse support-informatique@ffta.fr. Si vous estimez, après nous avoir contacté que vos droits « informatique et libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL.

Etape 7: Contrôle de l'honorabilité

Information spécifique à l'attention des licenciés entraîneurs, bénévoles dirigeants et arbitres :

La licence que je sollicite me permet d'accéder aux fonctions d'éducateur sportif (entraîneur, moniteur, coach, bénévole ou rémunéré) et/ou d'exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives (membre comité directeur) et/ou d'officiel technique au sens des articles L.212-1 et L 322-1 du code du sport. A ce titre, si je répons à l'un de ces cas, les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFТА aux services de l'état afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité au sens de l'article L.212-9 du code du sport soit effectué.

J'ai compris et j'accepte ce contrôle

En cas de refus, vous ne pouvez plus et vous ne devez plus exercer les missions listées ci-dessus.

Nom du signataire (ou responsable légal)

Date

Signature (obligatoire)

* *L'association ne collecte pas ce document qui est à l'usage exclusif et confidentiel du licencié*



QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

Avertissement : *Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.*

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : *Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.*

Répondez aux questions suivantes :	OUI	NON
Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexplicquée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou avez-vous beaucoup grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez-vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre-indication à la pratique du tir à l'arc.



ARCHERS DU HAUT BOCAGE
16, Rue du Vieux Bourg
85700 POUZAUGES
Tél : 06.33.84.59.25/06.83.47.72.95
Email : archers.pouzauges@orange.fr
Site web: <https://archersdepouzauges.sportsregions.fr/>

Réglementation du Matériel

Le club prête gratuitement le matériel aux jeunes pendant les entrainements et les compétitions.
Chaque jeune reste cependant responsable de son matériel et toute détérioration volontaire sera par conséquent facturée aux parents ou aux représentants légaux.

Merci de votre compréhension
Le bureau des Archers du Haut Bocage

Prix pour toute détérioration :

Une Palette.....	10€
Un carquois	10€
Une flèche.....	10€
Un repose arc	15€
Un arc (Prix minimum)	150€
Une Stabilisation centrale.....	30 €
Une Corde.....	6€
Viseur.....	15€
Etc.....	



Je soussigné(e), Mme, M..... à avoir pris connaissance du règlement matériel.

Fait à

Date/...../.....

Signature :

Du représentant légal

Du licencié



ARCHERS DU HAUT BOCAGE
16, Rue du Vieux Bourg
85700 POUZAUGES
Tél : 06.33.84.59.25/06.83.47.72.95
Email : archers.pouzauges@orange.fr
Site web: <https://archersdepouzauges.sportsregions.fr/>

Règlement cours de Tir à L'arc

Les membres (licenciés pratiquants) sont tenus de respecter les règles de base de sécurité communiquées par les dirigeants et notamment :

- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible.
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée.
- Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée, lors d'une activité organisée (compétition ou autre).
- Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée hors de portée devant le pas de tir.
- Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible.
- Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun.
- Retrait des flèches de la cible : s'assurer que personne ne se trouve immédiatement derrière (en particulier pour les jeunes, faire respecter une distance de sécurité) Il est impératif d'extraire les flèches en se positionnant sur le coté des flèches
- Déposer les feuilles de marque deux mètres au moins devant la cible lors des séances de tirs comptés (compétitions intra-club ou extérieur du club).
- Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches trop courtes, corde usagée, repose flèche défectueux...).
- Ne pas courir dans la salle ou sur le terrain pendant les séances d'entraînement.
- Ne jamais courir avec des flèches en main et même dans le carquois.
- Ne pas utiliser le téléphone portable pendant les entraînements
- Ne pas fumer pendant les entraînements

Recommandation vestimentaire :

Porter des chaussures de sport en salle
Porter des vêtements adaptés à la pratique du tir à l'arc (pantalon serré, pas de pull à manche large...)

Si un archer du club ne respecte pas le règlement intérieur, les membres du bureau ou les entraîneurs peuvent statuer sur son cas. Les sanctions à l'encontre du contrevenant pourront aller de la suspension momentanée jusqu'à l'exclusion définitive, sans que sa licence, en cours lors des faits, ne lui soit remboursée.

Les Archers du Haut Bocage



Je soussigné(e), Mme, M..... à avoir pris connaissance du règlement des cours de Tir à l'arc.

Fait à

Date/...../.....

Signature :

Du représentant légal

Du licencié



FICHE D'URGENCE MEDICALE MINEUR

Références de l'enfant mineur :

NOM : _____ . PRENOM : _____

Date de naissance : _____

Références des parents ou titulaires de l'autorité parentale :

NOM :.....Prénom :.....
Adresse :.....
Code postal :.....Ville :.....

NOM :.....Prénom :.....
Adresse :.....
Code postal :.....Ville :.....

En cas d'urgence médicale, l'Association s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides.

Afin de pouvoir vous contacter, veuillez nous donner les coordonnées téléphoniques suivantes :

	N° Téléphone fixe	N° Téléphone portable
Père		
Mère		

Observations que vous souhaitez formuler (allergies, traitement en cours..).

Ce document n'est pas soumis à la règle de la confidentialité.

Il vous appartient de notifier à l'association toutes les modifications de coordonnées survenant en cours d'année.

Fait à, le

Signatures des Parents / Titulaires de l'autorité parentale